
DIRECTION GENERALE DES DOUANES
ET DROITS INDIRECTS

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES
DOUANES ET DROITS INDIRECTS
DE POINTE-NOIRE

Compte rendu de la journée des partenaires du vendredi 12 octobre 2012

La journée des partenaires du vendredi 12 octobre 2012 s'est tenue dans la salle de conférences de la Direction Départementale des Douanes et Droits Indirects de Pointe-Noire, sous la présidence du Colonel Donatien MVOUTOU, Chef du Service des Finances et du Matériel, représentant Madame la Directrice Départementale empêchée.

Les principales questions abordées au cours de la réunion ont porté sur :

- **Les poursuites contentieuses exercées par la Brigade de Surveillance Maritime**

Répondant aux préoccupations de plusieurs partenaires, le Colonel Gilbert MADOUKA, Divisionnaire de la Surveillance a rappelé que les erreurs aux manifestes qui font l'objet des poursuites contentieuses exercées par la Brigade de Surveillance Maritime sont imputables aux consignataires et ne doivent pas être répercutées sur les importateurs. Il a également rappelé aux partenaires la possibilité de faire appel aux voies de recours, aux différents niveaux de la hiérarchie.

Le Colonel MVOUTOU a fait observer que tous les intervenants de la chaîne logistique doivent avoir une même lecture des dispositions légales et réglementaires.

Il a été retenu que la question sera débattue lors de la prochaine réunion de concertation Douane – consignataires.

- **L'organisation d'une vente aux enchères publiques**

Le Colonel MVOUTOU a informé les partenaires de l'organisation à Pointe-Noire d'une vente aux enchères publiques le 15 octobre 2012.

- **L'importation de matelas de seconde main impropres à la consommation**

Le Colonel MVOUTOU a informé les partenaires des dispositions prises au sujet de l'importation de matelas de seconde main impropres à la consommation, à savoir :

- contrôle douanier accru aux frontières ;
- mise en place d'une mission mixte Commerce – Hygiène –Police pour la zone urbaine.

Commencée à 8H10, la réunion a pris fin à 9H10.

**P. La Directrice Départementale des Douanes
et Droits Indirects,
P.O. Le Chef du Service des Finances
et du Matériel,**

Donatien MVOUTOU